

Berne, le 26 septembre 2023

**Communiqué de presse**

## Primes : une augmentation plus faible serait possible

*Le Conseil fédéral a fixé le montant de la prime moyenne pour l'année 2024. Une fois de plus, ce montant connaît une augmentation de 8,7 %. La situation serait cependant différente si d'importantes réformes du système de santé, qui pourraient contribuer de manière déterminante à freiner la hausse des primes, étaient enfin mises en œuvre au lieu d'être bloquées.*

Les coûts de la santé en Suisse suivent une courbe ascendante, mais ils n'explorent pas. Comme dans presque tous les pays industrialisés, ils augmentent de plus en plus lentement depuis 15 ans, avec une croissance moyenne de 2,6 % en Suisse. En revanche, les primes augmentent davantage que les coûts, notamment parce qu'elles financent une part de plus en plus importante des soins de santé. C'est aussi pourquoi les primes pour l'année 2024 augmentent à nouveau plus fortement que les coûts de la santé. Pourtant, cette augmentation de 8,7 % n'aurait pas lieu d'être : trois réformes importantes du système de santé – le financement uniforme des prestations ambulatoires et hospitalières, la réforme des médicaments et le nouveau tarif TARDOC – pourraient en effet contribuer à freiner la hausse des primes. Toutes pourraient être adoptées et mises en œuvre rapidement.

### **Le financement uniforme permettrait de soulager les payeurs de primes**

En collaboration avec une large alliance d'acteurs de la santé, la FMH s'engage depuis des années en faveur d'un financement uniforme des prestations ambulatoires et hospitalières (projet « EFAS »). Cette réforme prévoit que les parts financées par les primes et par les cantons soient fixes – indépendamment du fait qu'un traitement soit effectué avec ou sans hospitalisation. La charge croissante qui pèse sur les payeurs de primes en raison du transfert des traitements vers le secteur ambulatoire serait ainsi stoppée. Le financement uniforme est examiné par le Parlement depuis maintenant 14 ans ; il est temps que cette réforme soit enfin mise en œuvre.

### **Réforme des médicaments**

Une autre réforme concerne les médicaments. L'année dernière, les médecins, les pharmacies et les hôpitaux ont présenté une proposition de marges indépendantes du prix pour les préparations originales et les génériques. Bien que cette proposition réponde aux exigences strictes du gouvernement, son examen par le Conseil fédéral a été une nouvelle fois reporté. La FMH regrette qu'un potentiel d'économies annuel d'environ 250 millions de francs reste ainsi encore inexploité.

### **TARDOC**

Personne ne conteste le meilleur coût des traitements ambulatoires et il est donc regrettable de les paralyser par un tarif obsolète. C'est pourtant ce qui se produit : le tarif médical TARDOC, une solution disponible depuis 2019, attend toujours d'être approuvé par le Conseil fédéral. Renforçant la médecine de premier recours et l'efficacité économique de la collaboration entre les différentes professions de la santé, il élimine les mauvaises incitations et contribuerait à alléger la charge des payeurs de primes.

## **Les réductions de primes doivent être mises en œuvre**

L'augmentation annoncée impacte davantage les ménages à faibles revenus, même si les réductions de primes amortissent leur poids à 9,4 % du revenu disponible en moyenne. Or, cette charge subit de fortes variations selon les cantons et les situations de vie. Un couple sans enfant avec un revenu brut de 60 000 francs dépense 4 % de son revenu disponible pour les primes dans le canton de Zoug et 6 % dans les Grisons, mais respectivement 20 % et 21 % à Bâle-Campagne et Neuchâtel. Les décisions politiques doivent et peuvent permettre d'éviter des différences aussi marquées. Enfin, il faut que l'accès à ces prestations soit facilité aux personnes éligibles.

## **Renseignements**

Division Politique & communication de la FMH

Tél. 031 / 359 11 50, courriel : [kommunikation@fmh.ch](mailto:kommunikation@fmh.ch)

La FMH est l'association professionnelle des médecins suisses. Elle représente plus de 44 000 membres et fédère près de 90 organisations médicales. Elle s'attache à ce que tous les patients puissent bénéficier d'un accès à une médecine de qualité élevée dans le cadre d'un financement durable.